



Charges locatives très chères

Par **anarobalo**, le **30/04/2013** à **14:01**

bonjour J'ai un contrat de logement dont je paye 750€ avec les charges comprises, ça fait deux ans que j'habite dans cette maison et là le propriétaire m'a dit que je doit payer 3231,25€ est ce que c'est normal d'avoir toute cette somme à payer? merci

Par **Marion3**, le **30/04/2013** à **16:10**

Bonjour, Avez-vous eu un decompote de charges a la fin de chaque annee ? La somme demandee correspond elle exclusivement a des charges ou y a t'il egalement des loyers impayes ? Le bailleur doit obligatoirement vous donner un justificatif du montant des charges. Cdt

Par **anarobalo**, le **30/04/2013** à **22:56**

le propriétaire m'a dit que c'est à cause de la chaudière qui s'est cassée et comme c'était trop cher je suis obligée de payer cette somme là. Même le fioul domestique pour la chaudière il a dit que je doit payer sinon a partir de ce mois là je n'aurais plus d'eau chaude.

Par **cocotte1003**, le **01/05/2013** à **01:49**

Bonjour, le bailleur ne doit pas dire, il doit vous envoyer les justificatifs des sommes qu'il vous

demandent, sans cela vous ne payez pas et le lui faites savoir en lui demandant les factures par LRAR, cordialement

Par **Lag0**, le **01/05/2013** à **08:16**

Bonjour,
Si le bailleur a du changer la chaudière à cause de la vétusté par exemple et non pour une faute du locataire, ce n'est pas une charge locative, c'est à lui d'en supporter le cout.